



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE, PAR
UTILITÉ DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS
LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2025-149)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.721-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.2124-32, R. 2124-64 et R.2124-78 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24/11/2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;
Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements de fonction dans les EPLE » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver pour les 6 collèges, Pierre Mendès France d'ARQUES, Paul Langevin de BOULOGNE-SUR-MER, Maxence Van der Meersch de LE TOUQUET, Jean de Saint-Aubert de LIBERCOURT, Pierre et Marie Curie de LIEVIN et Joséphine Baker de SALLAUMINES, les concessions de logement par nécessité absolue de service et utilité de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver pour les 5 collèges, Angellier de BOULOGNE-SUR-MER, Jean Jaurès de LENS, Jean de Saint-Aubert de LIBERCOURT, Roger Salengro de SAINT-POL-SUR-TERNOISE et Léon Blum de WINGLES, les concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR MAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Apt - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
Automarais	CA du Pays de Saint-Omer	Longuenesse	ARQUES	Pierre Mendès France	1 rue Jules Guesde	62510 ARQUES	Jacques-Yves DEPOIX	Utilité de service	Frédéric GUILBERT	Chef de cuisine	F5	109 m²	Ø	325,50 €	Maison	28/11/2024	Nouveau	09/11/2024 au 30/06/2025	Favorable
Boulois	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 1	BOULOGNE SUR MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand Apt.4	62200 BOULOGNE SUR MER	Hubert RAUX	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F4	88 m²	Ø	Ø	Appartement	20/06/2024	Modification	01/09/2024	Favorable
Boulois	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 1	BOULOGNE SUR MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand Apt.5	62200 BOULOGNE SUR MER	Hubert RAUX	NAS 1	Redistribution de logements	Secrétaire général	F4	88 m²	Ø	Ø	Appartement	20/06/2024	Modification	01/09/2024	Favorable
Boulois	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 1	BOULOGNE SUR MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand Apt.7	62200 BOULOGNE SUR MER	Hubert RAUX	Utilité de service	Sebastien LINDRNER	Chef de cuisine	F4	97 m²	Ø	430,80 €	Appartement	20/06/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
Montreuillois / Terrois	CA des Deux Baies en Montreuillois	Etaples	LE TOUQUET	Maxence Van der Meerch	1 Impasse Caudron	62520 LE TOUQUET	Valérie LEGAY	NAS 2	Mickael ROBILARD	ATTEE Gardien / Entretien	F5	120 m²	Ø	Ø	Maison	17/10/2024	Nouveau	01/09/2024	Favorable
Lens-Hénin	CA d'Hénin-Carvin	Carvin	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue de Pannigny 1 ^{er} étage Logement N° 3	62820 LIBERCOURT	Dalia FERRICHOT	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	101,70 m²	Garage	Ø	Appartement	18/04/2024	Modification	01/02/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA d'Hénin-Carvin	Carvin	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue de Pannigny 2 ^{ème} étage Logement N° 6	62820 LIBERCOURT	Dalia FERRICHOT	NAS 1	Redistribution de logements	Secrétaire général	F5	102,45 m²	Garage	Ø	Appartement	18/04/2024	Modification	01/02/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens-Liévin	Liévin	LIEVIN	Pierre et Marie Curie	1503 rue Emile Zola	62800 LIEVIN	Romaine PICHETA	NAS 2	Nabi BEN ADDI	ATTEE	F4	98 m²	Ø	Ø	Maison	27/09/2025	Nouveau	02/04/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens-Liévin	Avion	SALLAUMINES	Josephine BAKER	51 rue d'Hardelet	62430 SALLAUMINES	David MC QUAT	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	110 m²	garage	Ø	Maison	21/09/2023	Nouveau	Ne lége pas suite dérogation	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens-Liévin	Avion	SALLAUMINES	Josephine BAKER	53 rue d'Hardelet	62430 SALLAUMINES	David MC QUAT	NAS 1	Redistribution de logements	Secrétaire général	F5	110 m²	garage	Ø	Maison	21/09/2023	Nouveau	17/07/2024	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens-Liévin	Avion	SALLAUMINES	Josephine BAKER	49 rue d'Hardelet	62430 SALLAUMINES	David MC QUAT	NAS 2	Redistribution de logements	ATTEE	F5	110 m²	garage	Ø	Maison	21/09/2023	Nouveau	05/07/2024	Favorable

Légende :

- NAS 1 Personnels État
- NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépen- dances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
Boulonnais	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 2	BOULOGNE SUR MER	Angellier	11 rue Cazin	62200 BOULOGNE SUR MER	Alexandre GIROUX	Convention d'occupation précaire	Julien MALFOY	Assistant d'éducation	F4	85 m ²	Ø	479,74 €	Appartement	25/06/2024	Nouveau	01/10/2024 au 30/06/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens- Liévin	Lens	LENS	Jean Jaurès	123 rue des tulipes n°4	62300 LENS	Grégory BUCHELET	Convention d'occupation précaire	Aure PAQUIS	Psychologue scolaire	F3	65 m ²	garage	359,25 €	Appartement	07/11/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA de Lens- Liévin	Lens	LENS	Jean Jaurès	123 rue des tulipes n°1	62300 LENS	Grégory BUCHELET	Convention d'occupation précaire	Corinne TIRMARCHE	Professeur	F4	95 m ²	garage	543,60 €	Appartement	07/11/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
Lens-Hénin	CA d'Hélin- Carvin	Carvin	LIBERCOURT	Jean de Saint- Aubert	30 rue André Panigiry 2eme étage Logement N° 5	62820 LIBERCOURT	Dailia PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Magalie VINIAL	Assistante sociale	F4	81,09 m ²	Garage	501,46 €	Appartement	26/11/2024	Nouveau	13/12/2024 au 30/06/2025	Favorable
MONTREUILLOIS- TERNOIS	CC du Ternois	Saint Pol sur Ternoise	SAINT-POL-SUR- TERNOISE	Roger Salengro	12 chemin de la Cavée - Apt 2	62130 SAINT- POL-SUR- TERNOISE	Dominique DEJ	Convention d'occupation précaire	Nathalie DESMAGNY	Assistante de direction	F4	81 m ²	Garage	372,60 €	Appartement	11/04/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2024	Favorable
Lens-Liévin	CA de Lens- Liévin	Wingles	WINGLES	Léon Blum	Rue Albert Camus Apt 5	62410 WINGLES	Claude ACTHREGALLE	Convention d'occupation précaire	Céline BUKOWSKI	Assistant d'éducation	f4	73 m ²	Ø	385,95 €	Appartement	06/02/2025	Nouveau	01/03/2025 au 30/06/2025	Favorable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°18

Territoire(s): Boulonnais, Lens-Hénin, Audomarois, Montreuillois-Ternois

Canton(s): BOULOGNE-SUR-MER-1, LENS , CARVIN, ETAPLES, LONGUENESSE, AVION, SAINT-POL-SUR-TERNOISE, BOULOGNE-SUR-MER-2, WINGLES, LIEVIN

EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois, C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE, PAR UTILITÉ DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques et R. 216-4 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement.

Les articles L. 2124-32 du code général de la propriété des personnes publiques et L. 721-1 et suivants du code général de la fonction publique fixent le régime relatif aux concessions de logement accordées aux agents territoriaux dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de la convention par occupation précaire, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de cinq collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Les chefs d'établissement de six collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant aux tableaux joints, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY